DEFINITION DU FIQH

Le mot Fiqh en arabe à pour définition linguistique Al Fahm ou Al Fahm Ad- Daqiq c'est à dire la compréhension précise, et le mot fiqh est utilisé plusieurs fois dans le Qor'ane pour définir le fait de « comprendre » :

LES SEPT CIEUX ET LA TERRE ET CEUX QUI S'Y TROUVENT, CÉLÈBRENT SA GLOIRE. ET IL N'EXISTE RIEN QUI NE CÉLÈBRE SA GLOIRE ET SES LOUANGES. MAIS VOUS NE COMPRENEZ PAS LEUR FAÇON DE LE GLORIFIER. CERTES, C'EST LUI QUI EST INDULGENT ET PARDONNEUR. (17:44).

Ce terme est utilisé pour les 5 Ahkams c'est-à-dire les 5 lois qui sont :

_ ***Al Wajib*** : c'est ce que Allah nous ordonne de faire nettement et clairement et nous serons châtiés si nous refusons et récompensé si nous l'accomplissons.

Ex : la prière de l'Asr

_ ***Al Mandub, al Mousstahab, As-Sunna***: c'est ce qu'Allah nous demande de faire sans pour autant nous châtiés si nous ne le faisons pas mais par contre nous serons récompensé en le faisant.

Le Prophète Salallaho 'alayhi wa sallam a dit : « Qu'Allah fasse miséricorde à la personne qui priera 4 Raka'ats avant la prière du 'Asr ».

_ ***Al Moubah*** : Allah ne s'est pas prononcé dans le fait de si nous pouvons l'accomplir ou non ce qui en découle que nous ne serons ni châtié ni récompensé pour l'action.

Ex : Rajouter un peu de sucre dans mon thé. C'est une action au bon vouloir de chacun ou chacune.

_ ***Al Makrouh*** : C'est une chose qu'Allah a demandé de ne pas faire sans pour autant châtier la personne qui la commet.

Ex : La majorité des savants déconseillent de s'asseoir en entrant à la mosquée sans avoir accompli la prière de salutations de la mosquée.

_ **Al Haram** : C'est une chose qu'Allah a demandé de ne pas faire clairement et nettement et qui entraine un châtiment.

Ex : Ne pas prier la prière de l'Asr

Le mot Fiqh dans l'istilah (c'est à dire en terme religieux), c'est la science qui concerne les lois qui sont liées aux paroles et aux actions parce que les lois qui concernent les croyances définissent la 'Aquida.

Le mot Fiqh était utilisé à l'époque du Prophète **Salallaho 'alayhi wa salam** dans le hadith connu ou le Prophète **Salallaho alayhi wa salam** à invoquer pour Ibn 'Abbas **Radhiyallaho 'anho** en ces termes : « Allahomma Faqhiho fi Dine » c'est-à-dire « Ô Allah donne lui la compréhension religieuse ».

Et à cette époque,le mot Fiqh englobé aussi bien les 5 lois que la croyance et cela fut valable jusqu'à l'époque de Abou Hanifa Rahimahollah.

Et notamment à l'époque de Abou hanifa,le fiqh était divisé en deux qui étaient :

_ ***Al Fiqh Al Akbar*** « Le Grand Fiqh » c'est-à-dire la AQUIDA.

_ ***Al Fiqh Al Asghar*** « Le Petit Fiqh » c'est-à-dire les 5 lois évoquées précédemment.

Après l'époque de Abou Hanifa,la terminologie du grand et petit fiqh ne furent plus utilisée mais l'on utilisa plutôt le terme FIQH pour désigner seulement les 5 lois et pour ce qui est de la AQUIDA,on utilisait le terme SUNNA ou bien AL 'AQUIDA.

Le terme SUNNA à plusieurs sens :

_ ***Un sens dans le Fiqh*** : il est en deçà du Wajib

_ ***Un sens Linguistique*** : il indique ce sur quoi la personne est c'est-à-dire une habitude

_ ***Un sens dans Oussoul Al Fiqh*** : Ce sont tous les hadiths du Prophète Salallaho 'alayhi wa salam à partir de la révélation jusqu'à sa mort qui comprend ses paroles, actions et acquiescements avec lesquelles l'on s'appuie afin de prononcer un HOUKM(un jugement) à partir des 5 lois qui sont : Al wajib,al mandoub,al haram,al moubah,al makrouh.

_ ***Un sens dans le Hadith*** : Ce sont tous les hadiths du Prophète Salallaho 'alayhi wa salam avant même sa révélation jusqu'à sa mort.

_ ***Un sens dans la ‘Aquida*** : C’est la croyance juste car les salafs n’utilisaient pas le terme ‘Aquida mais sounna.Le livre de l’imam Ahmed rahimahollah qui s’intitule « Oussoul As-sunna » c’est-à-dire « Les bases de la sunna » est un livre qui traite de la croyance,de la ‘Aquida.

Il ne faut pas sous-estimé le Fiqh Al Asghar car il fait partie de la croyance,de la ‘AQUIDA car celui qui renie la prière du ‘Asr es un KAFFIR,un mécréant.

Le Siwak est également notre croyance,notre ‘Aquida mais n’est pas obligatoire,c’est Mandoub.

Donc en résumé,toutes les lois que l’on trouve dans Al Fiqh Al Asghar fait partie de la ‘Aquida car elles désignent la deuxième partie de l’attestation de foi qui est le fait de suivre correctement le Prophète Salallaho ‘alayhi wa salam.

Dans tout livre de Fiqh,vous trouverez 2 parties bien distinctes que l’on nomment :

_ ***Fiqh Al ‘ibadat*** : Ce sont les paroles et actions qui sont strictement entre le Créateur et la créature.

Il y a 5 catégories qui sont : la purificaton,la prière,l’aumone,le jeune,le pèlerinage

_ ***Fiqh Al Mou’amalat*** : c’est toutes actions entre les créatures (le mariage,la vente,l’héritage,le djihad).

BIOGRAPHIE

Il est, Ahmed Ibn Al Houssein Ibn Ahmed Al Asfahani.Sa Kounya est Abou Shouja3 et il est née en l'an 433 de l'hégire à Bassora au sud de l'Irak.

La ville de Bassora était à l'époque une plaque tournante au niveau de la Science surtout au niveau de la langue arabe et spécialement LE NAHW dans deux villes principales irakiennes qui sont BASSORA et KOUFA.

Il fut Qadhi,c'est-à-dire juge,et à l'époque les juges étaient versés dans la science donc Fouqaha et avait pour seule constitution la Shari'a.

Il décéda en l'an 593 de l'hégire à l'âge de 160 ans rahimahollaho rahmatene wassi'ene.

PRESENTATION DU LIVRE

Moukhtasar Abî shouja' fi al Fiqhi Ash-shafi'i est un livre très connu dans le monde arabe pour sa facilité de compréhension, son accessibilité et sa structuration simple.

Son auteur n'est pas très connu à l'instar de sheikh Al Islam Ibn Taymiya Ou Sheikh Mohammed Ibn 'Abdelwahab rahimahomollah, mais son œuvre a fait ses preuves auprès des professeurs qui l'ont enseignés et les étudiants qui l'ont étudiés.

Il est un outil adapté pour débuter l'apprentissage du fiqh, et pour celui qui aimerait se tourner vers l'apprentissage d'une autre école, seules les divergences seront à relever tout simplement.

PREFACE

La louange est à Allah le seigneur des univers,et que la paix et la bénédiction d’Allah soient sur Sayyidina Mohamed le prophète ainsi que sa famille les pures et l’ensemble de ses compagnons.

Le juge Abou Shouja’ (Ahmed ibn al hassan ibn Ahmed Al Asfahani) rahimahollah à dit :

« Il m’a été demandé de la part de certains amis qu’Allah élevé soit-il les protèges de composer un résumé de fiqh suivant l’école de l’Imam Ash-Shafi’i que la miséricorde et l’agréement d’Allah élevé soit-il soient sur lui en résument le plus possible afin que cela soit accessible a l’étudiant débutant dans le fiqh et que l’apprentissage lui soit facilité et qu’il soit bien structuré ainsi que bien définir les lois régissant le fiqh,et j’ai répondu favorablement à cette requête en éspérant la récompense d’Allah élevé soit-il et la droiture dans cette tâche,certes il est capable de toutes choses et envers ses serviteurs doux et codétenteur de toutes connaissances. »

« *Et dis :* 'Seigneur, donne-moi *encore plus de* science *!* »*(20 :114)*

« Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah. Tel est Allah mon Seigneur; en Lui je place ma confiance et c'est à Lui que je retourne [repentant] » (42 :10)

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident. » (33 :36)

« Nous avons fait descendre le Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs. Car on leur a confié la garde du Livre d'Allah, et ils en sont les témoins. Ne craignez donc pas les gens, mais craignez Moi. Et ne vendez pas Mes enseignements à vil prix. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants. » (5 :44)

Le prophète **Salallaho ‘alayhi wa salam** a dit : « Quand Allah veut du bien à une personne, il lui donne la compréhension de la religion » (Bukhari et Muslim)

Le prophète **Salallaho ‘alayhi wa salam** a dit : « La science naît de l’apprentissage »

Fiqh Al

‘Ibadat

Premier Chapitre

Livre de la Purification

I. Les sortes d’eaux et ses parties

Les eaux qui sont autorisés pour la purification sont aux nombres de 7 :

_ L’eau de pluie

_ L’eau de mer

_ L’eau du ruisseau, fleuve, torrent

_ L’eau du puits

_ L’eau provenant d’une source (Ex : l’eau qui jaillit d’une montagne)

_ L’eau provenant de la neige

_ L’eau provenant de la grêle

ANNEXE

_ ***SAYYID*** : En arabe veut dire AR-RAÏSS.

La base du mot est AR-RASS c'est-à-dire celui qui est à la tête d'une fonction tel que le président d'un pays.

_ ***ASFAHAN*** est le terme arabe pour désigner la ville d'***Ispahan*** en Iran qui était autrefois la Perse avant la conquête islamique.

_ ***L'Imam Ash-Shafi'i :***

Il est Abou Abdillah Mohammed Ibn Idriss Ibn Al 'Abbas Ibn 'OTHMAN Ibn Chafi' Ibn Assaib Ibn Yazid Ibn Hachim Ibn Abdulmouttaleb.

Il est née à Gaza en Palestine en l'an 150 de l'hégire et fut le fondateur de Madhab Ash-Shafi'i.

Il s'est éteint après la prière du Maghreb, la nuit du vendredi, dernier jour du Mois de Rajab en l'an 204 de l'hégire à l'âge de 54 ans rahimahollah.